



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2026

La réunion a débuté le 27 avril 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BRÉMENT Jacques.

Membres présents :

Monsieur BREMENT Jacques - Maire
Madame BRNCIC Véronique - 2ème adjointe
Monsieur CARRÉ Sébastien - 1er adjoint
Madame JERGER Lucie
Monsieur LABART Jean-Jacques - 3ème adjoint
Madame VERRIER Claudie
Monsieur VINCENT Samuel

Membres absents représentés :

Madame RICHARD Marie-Line Pouvoir donné à M BREMENT Jacques - Maire
Madame SIMON Isabelle Pouvoir donné à M LABART Jean-Jacques - 3ème adjoint

Membres absents :

Monsieur GUILLOT Laurent
Monsieur PIERRE Jean-Claude

Secrétaire de séance : Monsieur CARRÉ Sébastien

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2026_37 - Secrétaire de séance
- 2026_38 - Approbation du dernier procès verbal
- 2026_39 - Retrait de la DM1 du 23 avril 2026
- 2026_40 - Vote du Budget Primitif 2026
- - Divers
- - Infos
- Questions diverses

2026_37 - Secrétaire de séance

M. Sébastien Carré est nommé secrétaire de séance.

A l'unanimité le conseil approuve .

9 voix pour

2026_38 - Approbation du dernier procès verbal

Le Procès verbal du dernier Conseil Municipal en date du 23 avril est approuvé à l'unanimité.

9 voix pour

2026_39 - Retrait de la DM1 du 23 avril 2026

OBJET : Retrait de la décision modificative n°1 afférente au budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), notamment ses articles L. 242-1 et suivants concernant le retrait des actes administratifs ;

VU la délibération n°2026_31 en date du 23 avril 2026 portant adoption de la décision modificative n°1 au budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle a transmis des chiffres erronés ;

CONSIDÉRANT que la décision modificative n'a pas créé de droits au profit de tiers ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de procéder au retrait de ladite délibération afin de rétablir les crédits dans leur état antérieur ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de prononcer le retrait de la délibération n°2026_31 du 23 avril 2026 portant décision modificative n°1.

Article 2 : Les inscriptions budgétaires Dépenses et Recettes de la section Fonctionnement et Investissement sont rétablies telles qu'elles figuraient avant l'adoption de la délibération retirée, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	ANCIEN MONTANT	NOUVEAU MONTANT
Chap. 023 Virement à la section d'investissement	68049	66002.43
Chap.042 Dotation aux amortissements	2230	3653.52
Chap 66 Intérêts réglés à l'échéance	6500	3557.86
TOTAL	252 224.83	248 659.64

Les recettes de fonctionnement restent inchangées.

DÉPENSES INVESTISSEMENTS	ANCIEN MONTANT	NOUVEAU MONTANT
---------------------------------	-----------------------	------------------------

Chp. 16		
Emprunts auprès des établissements bancaires	23000	22376.95
TOTAL	74 345.65	73 722.60

RECETTES INVESTISSEMENT	ANCIEN MONTANT	NOUVEAU MONTANT
Chap. 021		
Virement de la section d'investissement	68049	66002.43
Chap. 040		
Recette d'amortissement	2230	3653.42
TOTAL	74 345.65	73 722.60

Lors du CM du 01/04, nous avons voté le budget primitif 2026. Ce budget a été transmis à la préfecture.

Ensuite, lors de la saisie dans le logiciel comptable, il nous a été demandé de modifier certains chiffres pour les remettre en cohérence avec leurs réalités comptables.

Ceci a été fait, et les chiffres transmis à la comptabilité publique portaient les nouveaux montants des intérêts d'emprunt, de remboursement de capital de dette, de dotation aux amortissements, et par conséquent de virement à la section d'investissement.

Toutefois les chiffres détenus par la comptabilité publique et la préfecture étaient différents. Nous avons alors décidé cette décision modificative pour rétablir la cohérence. Cependant l'application dans la comptabilité publique de cette DM, est impossible, puisqu'ils disposent des bons chiffres résultants.

Il nous est donc demandé de retirer cette DM, et de voter en assemblée le BP 2026 avec les nouveaux chiffres, à transmettre à la préfecture.

Cette erreur matérielle sera ainsi réparée.

A l'unanimité, Le conseil approuve.

9 voix pour

2026_40 - Vote du Budget Primitif 2026

Le budget est présenté par Jacques Brément.

A l'unanimité, le conseil approuve.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses :	
Charges à caractère général	44 900.00
Charges du personnel	50 403.00
Atténuations de produits	18 000.00
Virement à la section d'investissement	66 002.43
Dépense amortissement	3 653.52

Autres charges de gestion courante	62 142.83
Charges financières	3 557.86
Total	248 659.64
Recettes :	
Résultat de fonctionnement reporté	128 737.84
Impôts et taxes	20 940.00
Fiscalités locales	80 800.00
Dotations et participations	17 746.99
Autres produits de gestion courante	1 000.00
Produits des services du domaine	3 000.00
Total	252 224.83
INVESTISSEMENT	
Dépenses :	
Solde d'exécution d'investissement	4 066.65
Emprunts et dettes assimilées	22 376.95
Immobilisations corporelles	42 279.00
Immobilisations incorporelles	5 000.00
Total	73 722.60
Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	66 002.43
Recette amortissement	3 653.52
Excédent d'exécution section investissement	4 066.65
TOTAL	73 722.60

Le secrétaire



9 voix pour

- Divers

M. le maire dresse le bilan du concert organisé le 26 avril dernier par le Conseil Départemental Jeune.

Un moment agréable, sous le soleil, pourtant, seulement 50 personnes environ ont assisté à l'évènement, essentiellement du Conseil Municipal et du Conseil Départemental.

Très peu de gens de la commune.

La question sur l'efficacité de la communication est soulevée.

- Infos

// Nature des débats //

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h33.

Monsieur CARRÉ Sébastien
Secrétaire de séance

Monsieur BRÉMENT Jacques,
Maire

Le secrétaire

